

NAC
170

R E S O L U T I O N S

TAKING OUR PLACE: FEMINISM IN THE 90s

NATIONAL
ACTION
COMMITTEE
ON THE STATUS OF WOMEN

CONFERENCE
and
ANNUAL GENERAL MEETING

FRIDAY, JUNE 4, to SUNDAY, JUNE 6th, 1993
University of Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan

May 5, 1993

MEMORANDUM FROM THE RESOLUTIONS COMMITTEE

Like all NAC Annual General Meetings, this NAC AGM has a two short days to deal with a large number of resolutions of great importance to the Canadian women's movement. We are aware that AGM delegates may at times find the time restrictions frustrating. We hope that the processes outlined here will facilitate the business of the AGM.

The Resolutions Committee would like to take this opportunity to outline the four different categories of resolutions which AGM delegates will be voting on and indicate how each category will be dealt with over Saturday and Sunday, June 5 and 6.

(1) Policy Resolutions (Including Amendments to the NAC Constitution)

These will be introduced at the end of the plenary session scheduled for Saturday morning between 9:00 and 10:45. Delegates will then go into Resolution Policy and Campaign Workshops for discussion. The proposals will come back to the plenary for further discussion and a vote on Saturday at 3:15 to 5:30.

If there are emergency resolutions, they will also need to be dealt with on Sunday afternoon.

Many of the resolutions will be non-controversial and the delegates will be able to deal with them quickly. Others, however, consist of new or old but complex areas of policy which require more discussion. Delegates who participate in the Friday NAC Conference will have an opportunity to spend time exploring some of these policy areas.

The Resolutions Committee would like to ask for the help of delegates in dealing with the Policy Resolutions. Specifically, we ask the following:

- (1) If any delegates plan to propose MAJOR AMENDMENTS to the resolutions submitted by another member group, we would urge them to inform the Resolutions Committee as much in advance as possible. The Committee will try to bring representatives of the member groups concerned together to agree on a change to the resolution or on the most constructive way to present the differences to the plenary;*
- (2) If any MAJOR DIFFERENCES OF OPINION which might affect proposed policy resolutions emerge out of the Friday Conference, the Resolutions Committee would also appreciate being informed so that efforts can be made to facilitate the plenary discussion.*

Contact the Resolutions Committee before the AGM c/o the NAC Office in Toronto, or during the AGM at the Conference Office.

(3) Emergency Resolutions

There are very specific rules governing what qualifies as an emergency resolution. Delegates considering submitting an emergency resolution should consult these rules. Any emergency resolutions submitted will need to be dealt with in the Sunday afternoon plenary session, along with Campaign Resolutions. The deadline for Emergency Resolutions will be 12 noon, Saturday, June 5, 1993.

Emergency Resolutions refer to issues or events:

- (i) that have arisen within the 60 days preceeding the AGM, and*
- (ii) upon which NAC has insufficient or no existing policy; or*
- (iii) requiring action before the next Executive Committee meeting.*

The format requirements are the same as for ordinary policy resolutions with the following additions:

- (i) When the issue arose;*
- (ii) Whether there is existing NAC policy on the issue, and if so, why it is insufficient to deal with the matter;*
- (iii) If sufficient NAC policy exists, why the matter cannot wait until the next Executive Meeting;*
- (iv) Why the issue is an emergency.*

Wherever possible, provide your emergency resolution in both languages.

A Final Note

The past experience of NAC Annual General Meetings is that it is easier to negotiate differences, whether big or little, in smaller groups outside of the plenary sessions. When differences come out on the floor of the plenary, the AGM sometimes gets tied up in rules of procedure, which have a tendency to magnify divisions rather than promote consensus.

The Resolutions Committee would therefore like to recommend that delegates take full advantage of all opportunities for small group discussion, both the formal workshops and informal discussions, to explore issues and to identify and resolve any differences.

Thanks for your co-operation.

Linda White France and Dorothy Mandy, Co-chairs of the Resolution Committee

CONSTITUTIONAL AMENDMENTS

1. ARTICLE VIII: MANAGEMENT

Section 2 - Composition of the Executive Committee

Subsection (a)(iii)

Current Wording

"iii) Fourteen (14) Regional Representatives, one each from:
Northern British Columbia & Yukon Territory Nunavut
Alberta Manitoba
Northern Ontario New Brunswick
Prince Edward Island South/Central British Columbia
Saskatchewan Southern Ontario
Quebec Nova Scotia
Newfoundland & Labrador Denendeh".

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 2.(a)(iii) of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"iii) Fifteen (15) Regional Representatives, one each from:
Northern British Columbia & Yukon Territory Nunavut
Alberta Manitoba
Northern Ontario New Brunswick
Prince Edward Island South/Central British Columbia
Saskatchewan Southern Ontario
Eastern Ontario Quebec
Nova Scotia Denendeh
Newfoundland & Labrador".

BACKGROUND: Of NAC's 550 member groups, 250 are located in Southern Ontario. Over the past number of years it has become increasingly clear that the Southern Ontario regional rep cannot possibly communicate with so many groups. In addition, Ottawa is an important centre of work for NAC through lobbying, coalition and media work. It is important to have a member of the executive resident in or around Ottawa to work with the Parliamentary liaison.

2. ARTICLE VIII: MANAGEMENT

Section 2 - Composition of the Executive Committee

Subsection (a)(iv)

Current Wording

"iv) Up to three (3) Campaign Chairwomen."

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 2.(a)(iv) of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"iv) The immediate Past-President."

BACKGROUND: Two years ago the NAC AGM passed an amendment to the Constitution adding three campaign chairs and eliminating the position of immediate past-President, as well as one member at large to maintain the size of the Executive. At the last AGM it became clear that electing campaign chairs at the AGM was not practical since we do not adopt the three campaigns until the AGM. Furthermore, where campaigns were already underway executive members were already chairing these campaigns. The compromise last year was to elect those already elected to the Executive. It seems to make more sense for the Executive itself to elect campaign chairs from its own ranks.

The immediate past-President would be added to assist with the transition between two presidents. Especially now that the NAC President is a full-time position, it is essential to ensure a successful transition. The past-President can act as an important resource to the new President and the rest of the Executive. She would only remain on the Executive for one year after she is President.

Amendment to the Constitutional Regulations

3. CONSTITUTIONAL REGULATIONS - ARTICLE IX - ELECTIONS

Section 1

Subsections (b) and (c)

Current Wording

"1. ELECTIONS

- (b) Campaigning includes flyers, posters, buttons, songs, parades, endorsements in letters or speeches, and other promotional methods; by member organizations, members of the Executive Committee, delegates, or observers.
- (c) A candidate found to be in violation of this regulation shall be disqualified from election by the Chief Returning Officer."

BE IT RESOLVED THAT the Constitutional Regulations of the NAC Constitution be amended so that Article IX, Section 1.(b) and (c) read as follows and that new Subsections (d) and (e) be added to read as follows:

"1. ELECTIONS

- (b) Campaigning includes flyers, posters, buttons, songs, parades, and other promotional methods by member organizations, members of the Executive Committee, delegates or observers.
- (c) Candidates are permitted to obtain a maximum of three letters of endorsement of nor more than one page each from member groups.
- (d) Canadidates are permitted to speak at various caucus meetings during the AGM at the invitation of the caucus.
- (e) Canadidates found to be in violation of this regulation shall be disqualified from election by the Chief Returning Officer."

POLICY RESOLUTIONS

HEALTH NEEDS & SERVICES

4. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend that government agencies work to eliminate the inequality of care and services for women and improve their access to the available housing/hospice resources, and that the government give sufficient core-funding to women's groups or projects working in the area of AIDS prevention and support for women living with this disease.

BACKGROUND: Women living with AIDS/HIV do not have equal access to existing services such as hospice care or living in coop housing projects with their children which would allow them the autonomy they need and at the same time have the care of their neighbours. Under the existing system women have to wait for admission into hospice care, whereas if a man has the right "connections" he will be allowed entrance before her. The Centre for AIDS Services of Montreal (Women) is the only fully funded incorporated community group in Canada whose mandate is support for women living with AIDS/HIV, their families and friends, and education for the population of women. Despite this the government has not provided the Centre with core-funding to keep its doors open.

Submitted by: Centre for Aids Services of Montreal Women

5. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend to the government and the medical community that medical research on and for women include the natural history of HIV infection among women, that women be included in the clinical trial process of medications and treatments which heretofore have not been tested on women as a population, that the real potential of mother to infant transmission be studied, and that women's right to refuse medication for themselves and their children and to obtain a second medical opinion be clearly stated.

BACKGROUND: To date women are not included in clinical drug trials and therefore no information is accumulated on the side-effects of various drug treatments that are available to them. There have been no formal studies on the transmission of HIV from the mother to her unborn child.

Submitted by: Centre for Aids Services of Montreal Women

6. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend that the government and existing resources take into consideration the poverty of women in the elaboration of policies regarding women and HIV/AIDS, and that efforts be concentrated on new economic tactics that promote the emergence of a helping community for infected women.

BACKGROUND: The financial situation facing women living with HIV/AIDS is increasingly precarious and affects their ability to maintain their health and adequately care for their children. Women are more isolated than men living with the disease, and need to feel that they can receive support from other women in order to better their lives.

Submitted by: Centre for Aids Services of Montreal Women

7. **BE IT RESOLVED THAT NAC** call for the directing of public resources to address conditions of maternal well-being through targeted programs for maternal and community health (physical and emotional) in relation to the importance of these factors in causing infant disability.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call for a collective, social and economic analysis of ill-health and disability, and reject the individualized, genetic formulation that has become the dominant model.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call for a tightening of eligibility criteria (based on clearly defined high-risk indications) for prenatal testing, to stop the momentum towards screening becoming a routine part of prenatal care.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call for an independent (consumer and academic led, rather than medical led) study of the impact of prenatal diagnosis in the context of women's lives, in particular examining and making recommendations on the following:

- 1) the economic and political dynamics of testing;
- 2) the prevalence and nature of iatrogenic (physician caused) infant disability;
- 3) The incidence of men's violence during pregnancy and the effect of this brutalization on women and newborns.

BACKGROUND: NAC is committed to protecting women's reproductive rights. The increasing "biologization" or "geneticization" of ill-health and lack of "fitness" acts as an ideological and practical barrier to addressing the economic and social factors which are in fact responsible for the vast majority of such problems. The prevalence of babies with low birth weight - most commonly related to the mother's socio-economic status and the conditions of her life before, during and after pregnancy - is far greater than the prevalence of Down Syndrome or neural tube defects. Yet expensive screening programs are becoming routine practice while early prenatal nutritional support is still not available. Men's violence against pregnant women is also ignored.

NAC is concerned by the proliferation of prenatal testing and the subsequent pressures put on individual women to become the agents for "quality control" in human procreation.

Prenatal screening such as amniocentesis, chorionic villi sampling and alphafetoprotein testing is the most widely used and "normalized" of all the new reproductive and genetic technologies. Ultrasound is now used in almost 90% of all pregnancies in Canada.

There are a number of serious problems with these prenatal screening technologies. While the benefits are widely touted, many women have experienced the less publicized negative aspects from having to make difficult decisions, to traumatic miscarriages caused by the procedures, painful later abortions and false positive test results.

At a broader social level, these technologies validate a ranking of worthiness of human life, and despite the options they may open for individual women, they contain and encourage a eugenic dynamic in society.

Submitted by the NRT Committee

8. **BE IT RESOLVED THAT NAC** oppose the creation of human embryos for research purposes, and call for a ban on embryo-manufacturing technologies, including ova maturation and artificial-uterus research.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC oppose any commercialization of embryos.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call for a moratorium on pre-implantation diagnosis of the human embryo and call on the Government of Canada and Government of Ontario to ensure that this procedure will not be performed and to represent this as Canada's position internationally.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call for a ban at all levels of government, both federal and provincial, on the funding of embryo research.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call on the Government of Canada to include initiatives that proactively pursue the tenets of domestic policy at the international level, via the United Nations and other international bodies and agreements.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call for a ban on germ-line genetic manipulation of the human embryo.

BACKGROUND: Human embryo research is a controversial undertaking. In Canada it is nevertheless proceeding unimpeded because all levels of government have sat on their hands and allowed uncontrolled proliferation as they wait for the report of the Royal Commission on the New Reproductive Technologies. This Royal Commission has now doubled the time of its original mandate and left the field wide open for technological expansion. The techniques that enable the laboratory creation of human embryos are expanding rapidly. The use of ova stimulation drugs in combination with in vitro fertilization and embryo freezing techniques have produced a new category of potential human life, the "surplus" embryo. The ability to mature human eggs in the lab have made female cadavers and even fetuses a source of research embryos. The manufacture of human embryos for research purposes is an enterprise fraught with highly negative social and ethical implications. NAC does not support the instrumentalization of embryos to the material status of experimental matter.

The technology is also available to biopsy and screen human embryo. The procedure is called pre-implantation diagnosis of the embryo. It has been banned in Germany but here in Canada the first program that would use this technique has been set up at the University Hospital in London, Ontario, in collaboration with the IVF clinic there. This marks a great departure from the original use of IVF as a treatment for infertility. Women who choose this form of prenatal diagnosis are submitted to the known health risks of IVF as well as to the as yet unknown dangers associated with this highly experimental procedure.

From the screening of embryos it is only a small technical step, though a huge social one, to the modification of the human embryo through germ-line genetic manipulation. In such interventions, all future generations of the modified organism are affected by the genetic changes made. NAC reaffirms its profound opposition to embryo manipulation technology for it is here that we pass beyond human reproduction and move into conscious human fabrication.

NAC has always fought for women to have control over their reproductive lives. NAC believes that left unchallenged these technological developments will result in the removal of women from the process of human reproduction. For it is here that we most qualitatively move the site of human procreation from the bodies and wills of women and place it into the hands of doctors, scientists and transnational commercial enterprises.

Given the transnational scope of the research and applications, NAC also believes that only internationally co-ordinated multi-governmental action can slow down, re-direct, and in some cases stop, the proliferation of research of this kind.

Submitted by the NAC NRT Committee

9. **BE IT RESOLVED THAT NAC** call for strictly defined eligibility criteria for voluntary genetic testing so tests are conducted only in cases of high risk indications and do not become a part of standardized health services.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC oppose genetic discrimination and call for legal and social measures prohibiting discrimination in education, employment, insurance, housing, and other areas, based on present or predicted medical status or hereditary traits.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC support absolute and legally binding guarantees of confidentiality to protect information obtained from genetic screening. The information should not be released to anyone without the informed consent of the screened person or her/his legal guardian.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call for advocate, non-biased counselling to every individual offered genetic testing, to inform them of the option to refuse tests and of the benefits and risks of doing so. The Government of Canada should ensure that refusal to undergo testing will not lead to discriminatory practices.

BACKGROUND: The number and range of genetic tests available has expanded greatly over the past few years. Unless strict guidelines and mechanisms of control are set in place, proliferation will make genetic tests acceptable as the basis for decision making about individuals by predicting their 'future' health; by identifying their genetic 'predisposition' to medical conditions such as cancer, cardiovascular diseases and mental disorders. While the reliability of these tests in forecasting the future health of individuals is questionable, the prevention and cure of these medical conditions is taking second place to the advances made in genetic testing.

In a world where reproductive and genetic technologies are committed to the creation of "perfect" human beings, genetic testing serves to increase forms of discrimination against individuals who may be healthy, these tests only identifying "predispositions" which may or may not be realized at some point in the future. As governments, employers and insurance agencies claim economic pressure to make decisions about individuals based on the use of tests which indicate future 'risk' of ill health, the potential for discriminating against individuals will be greater.

Submitted by DAWN Canada

10. **BE IT RESOLVED THAT NAC** make the following demands: that the Minister for Employment and Immigration grant amnesty to all 14 women who are currently facing deportation, whose cases have been profiled by the National Action Committee; that there be a moratorium on all deportations of women who face death and physical danger if they are returned to their country of origin until such time as the laws concerning grounds for seeking refugee status are changed; that Canada lead the way in recognizing social and political prosecution of women who strive for equality as grounds for seeking asylum and refugee status; that women whose sponsorship is withdrawn by an abusive partner not be deported and be given all opportunities to make a new life for themselves in Canada; that the Court Challenges Program be re-instituted so that women facing deportation can appeal the process; that Canada establish bilateral relations with all countries, so that children who are abducted by a vengeful and abusive husband can be returned to their mother.

Submitted by the South Asian Women's Violence Committee

VIOLENCE

Refugee women

11. **BE IT RESOLVED THAT NAC** support a change to the Immigration Act to include gender persecution as a ground for refugee status and that gender persecution include domestic violence in cases where the country of origin is unwilling or unable to protect the woman.

BACKGROUND: Canada's immigration and refugee law does not recognize gender persecution as a ground for refugee status. As a result of a campaign led by women's and refugee groups, the government has recognized the importance of discussing the issue and the Immigration and Refugee Board has issued non-binding guidelines on how to interpret the current law to apply to cases of gender persecution. Nevertheless, the law must change to ensure that refugee women have full access to the law.

Submitted by NAC Committee Against Male Violence

Violence against women

12. **BE IT RESOLVED THAT NAC** lobby the Immigration Refugee Board and the government to establish a monitoring mechanism and make public information on how the IRB is applying the guidelines on gender persecution.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the Minister of Immigration use the guidelines on gender persecution in deciding on humanitarian grounds for the granting of immigration status.

BACKGROUND: The Immigration and Refugee Board Chairperson has issued guidelines to assist Refugee Boards in interpreting current refugee laws to include women victims of gender persecution. The guidelines are not binding and experience tells us that many IRB officials are insensitive to women's experiences. There is also no way for women's groups to monitor how the IRB is dealing with these new guidelines.

Submitted by NAC Committee Against Male Violence

ELECTORAL REFORM

13. **BE IT RESOLVED THAT NAC** support a system of proportional representation with party lists as the best electoral system for the promotion of gender equity in Parliament.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC establish an Electoral Reform Task Force to research the optimal method of proportional representation and explore other forms of democratizing the parliamentary system.

BACKGROUND: During the debate on the Charlottetown Accord, NAC fought for gender equity in an elected Senate. During the course of the debate it became clear that the best method for increasing the number of women in a parliamentary institution was proportional representation. In the aftermath of the referendum on the Charlottetown Accord, the issue of electoral reform is urgent. NAC should be campaigning for a system of proportional representation in House of Commons elections.

Submitted by NAC Constitution Committee

INCOME SECURITY

14. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly endorse the efforts by women to have the women's unwaged work, including volunteer labour, counted as work in the 1996 and subsequent Canadian Censuses.

BACKGROUND: Under the present economic system of counting and valuing work, housework and family care (Housewifery) and volunteer labour are not deemed to be work since they are performed without payment. Women know that this is valuable work and that if it were taken into account its value would be between 40 - 50% of the gross national product of Canada (GNP). One way to change the historic undervaluing of women and their work is to have Housewifery counted in the census as work in the same manner as other occupations are counted.

Submitted by the Voice of Women

SOCIAL SERVICES & INCOME SECURITY

15. **BE IT RESOLVED THAT NAC** take steps to recognize the labour value of Child care in all settings whether in the formal or informal spheres by ensuring any proposed child care system be built on the strengths of the child care arrangements already established by women.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC recommend that Statistics Canada include questions on unpaid work in the 1996 census.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC reaffirm its commitment to provide universal pension coverage to homemakers under the CPP.

BACKGROUND: In June 1992 a Statistics Canada report calculated that the worth of unpaid child care was \$27 billion compared to \$2 billion spent on alternate care, yet this work has remained largely invisible. Women will not attain equality until the caregiving work they perform is recognized and valued. This is true not only for child care but for other forms of caregiving such as for the elderly, the chronically ill and for people with disabilities.

Submitted by Mothers Are Women

EMPLOYMENT

16. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend that all provincial governments improve labour laws and regulations to provide equal protection, stronger enforcement measures, collective bargaining rights to domestic workers, especially to women entering Canada under the Canada Employment and Immigration's Live-in Caregiver Program.

BACKGROUND: Domestic workers, including women entering Canada under the Live-In Caregiver Program do not receive equal protection under provincial labour laws and regulations as other workers. Because of their isolated working conditions, they cannot ensure the effective enforcement of those employment laws that already cover them. Measures are needed so that these women can exercise the right to bargain collectively for improved working conditions.

Submitted by the Committee for Domestic Workers' and Caregivers' Rights & Intercede Toronto Organization for Domestic Workers

CITIZENSHIP & IMMIGRATION

17. **BE IT RESOLVED THAT NAC** recommend to the Canada Employment and Immigration Commission to amend the Immigration Act affecting foreign domestic workers by: granting permanent resident status to domestic workers entering Canada under the Live-In Caregiver Program; making living-in an option rather than a requirement of the program; and by broadening the criteria for admission in order not to discriminate against poor women from countries of the South such as the Philippines, Caribbean and Latin America.

BACKGROUND: Changes in the admission criteria for domestic workers that have become part of the new Immigration Act discriminate against women, especially poor women, from countries of the south. So does the continuation of the temporary work permit system and the live-in requirements of the Live-In Caregiver Program.

Submitted by the Committee for Domestic Workers' and Caregivers' Rights and Intercede Toronto Organization for Domestic Workers

RECOMMENDATIONS TO THE NAC EXECUTIVE COMMITTEE

18. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend that there be an immediate reversal of all funding cuts to women's groups across Canada.

BACKGROUND: For several years now, NAC, Congress of Black Women and other important women's groups across Canada have seen their funding cut, or even denied due to unfair and unreasonable budget constraints on the part of the Conservative Government of Canada. This is totally prejudicial and discriminatory. It gravely restricts the services and political action of equality seeking groups, particularly at a time when there is a greater demand for their services.

Submitted by the Congress of Black Women of Canada (Montreal Chapter)

VIOLENCE

19. **BE IT RESOLVED THAT NAC** call for the use of alternatives to incarceration for women.

BACKGROUND: The majority of women who have or may come into conflict with the law have experienced many forms of oppression. Numbers gathered by the Task Force on Federally Sentenced Women indicate that 82% of federally sentenced women have experienced physical and/or sexual violence; 65 % are mothers, most are sole providers; 41% are first "offenders"; 60% are convicted for non-violent offenses; most so-called violent crimes are best described as reactive responses, as opposed to overt; First Nations women and Black women in particular, women of colour generally, are more likely to be imprisoned than white women. Incarceration perpetuates the oppression and violence. We need community-based support and women-centred approaches, in order to rectify systematic injustice and thereby help to end the cycle of violence against women.

Submitted by the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies

20. **BE IT RESOLVED THAT NAC** support the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies (CAEFS) in their call for an en bloc review and release of women imprisoned as a result of their involvement in the death of abusive partners.

BACKGROUND: Despite the decision of the Supreme Court of Canada in Lavallée, sentences imposed on women convicted as a result of having used lethal force, range from community dispositions to life imprisonment. CAEFS has requested of the Minister of Justice that the federal government undertake an en bloc review of the cases of a number (so far 12) of women currently subject to federal sentence in relation to their involvement in the deaths of abusive partners. CAEFS is of the view that only via an en bloc review, whereby all cases are examined in relation to one another, as well as in relation to gender and related systemic issues, will the sentencing disparities, as well as other systemic biases be revealed.

Submitted by the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies

HUMAN RIGHTS & THE CONSTITUTION

21. **BE IT RESOLVED THAT NAC** oppose the amendments to the Canadian Human Rights Act proposed by the Government of Canada in December 1992 and demand the withdrawal of this amendment package. NAC calls for a major independent review of the Canadian Human Rights Act which will result in positive amendments to make the federal human rights system effective and responsive to the needs of women in the 1990s.

BACKGROUND: In December 1992 then Minister Kim Campbell introduced a package of amendments to the Canadian Human Rights Act. The effect of these amendments is not to enhance rights for women, but to weaken them in a number of significant areas including protection for lesbians seeking access to employment benefits, and for women with disabilities seeking accommodation. In addition access to human rights protections are not provided to aboriginal women, equal pay protections are undermined, and complaints regarding discrimination in immigration are cut off. Human rights protection are vital to women and the Canadian human rights system is not functioning effectively.

Submitted by the NAC Justice Committee

22. **BE IT RESOLVED THAT NAC** urge the Canadian Government at the 1993 World Conference on Human Rights to: comprehensively address women's human rights at every level of the proceedings of the 1993 World Conference on Human Rights; present a resolution for the adoption of a draft Declaration on Violence Against Women; call for appointment of a Special Rapporteur on discrimination against women and violence against women; call for UN agencies to consult with women's rights organizations; call for the integration of women's rights into all UN human rights mechanisms and structures; call for fair and effective representation of women in all UN human rights structures and agencies; call for an inclusive representation of human rights of all women, particularly women who have suffered social and historical disadvantage - racial and ethnic minority women, stateless women, indigenous women, women with disabilities, lesbians, refugee women and immigrant women, economically disadvantaged women, young and aging women, women living with AIDS/HIV, and other disadvantaged women; call for an amendment to the Human Rights Conventions and the International Convention relating to refugees to include gender persecution as grounds for recognition of refugee status; call for the appointment of Special Rapporteur to investigate violence and discrimination against lesbians and gay men; call for the abolition of war through disarmament and demilitarization.

BACKGROUND: Women's Rights are Human Rights. In June 1993, the Second World Conference on Human Rights will be held in Vienna. This conference will consider many issues of concern to women including how to make international human rights protection and mechanisms more effective; the rights of indigenous peoples, the universality and indivisibility of human rights, the interconnection between development, democracy and human rights, and women's rights as human rights. The conference will have a significant impact on the future development of international human rights mechanisms, and Canada will participate officially in the Conference. To date women's rights have not been fully

integrated into the UN human rights system, women are not well represented among the staff of the human rights agencies or in country delegations and while a number of countries have ratified the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, they have registered so many reservations that the Convention cannot be effectively implemented.

Submitted by the NAC Justice Committee

EMPLOYMENT

23. **BE IT RESOLVED THAT NAC** bring wage justice (pay equity) for women back on its agenda.

BACKGROUND: Support and pressure of NAC and other organizations resulted in the creation of pay equity legislation in a number of Canadian provinces. There were gains for many women. The interest of NAC has since weakened, yet the economic survival of women was a priority of the Women's Agenda. The gains of women are in great danger and NAC members have to be mobilized. The change in the social and political atmosphere creates a threat to pay equity. The free trade agreement between Canada and the US, NAFTA, the end of the Cold War resulting in lower arms production and, consequently, higher unemployment rates, the re-grouping of American industry and other changes have brought us into global economic depression. Historically it is the oppressed - the women and especially racial minority women - that are the easy victims of bad economic times. Governments reallocate resources and may take away the gains from women. The corporate sector pressures governments to relax their protection of the disadvantaged. The existing pay equity laws are in danger of being weakened or repealed. We cannot afford to become victims again.

Submitted by Pay Equity Advocacy & Legal Services

24. **BE IT RESOLVED THAT NAC** request pay equity laws be enacted for all women throughout Canada.

BACKGROUND: Pay equity is a basic social program aimed at economic equality of women. It requires that men and women be paid the same if they perform jobs that are different but of similar value. Pay equity is a political issue because its aim is to empower women by recognizing the true value of the jobs they typically perform. In our society pay equity cannot be achieved or enforced without good legislation. Not all provinces have pay equity legislation. Ontario has the best legislation; it applies to private and public sector employers. This legislation is needed in all provinces. As well, we need to ensure the Province of Ontario keeps improving and broadening its legislation.

Submitted by Pay Equity Advocacy & Legal Services

25. **BE IT RESOLVED THAT NAC** monitor the changes of the Ontario Pay Equity Act and lobbies for its strengthening, expansion and better enforcement.

BACKGROUND: Ontario has the best pay equity legislation in the world. It is a model for other countries and other Canadian provinces. However, it is not perfect and it still needs further improvement. The Act is scheduled for review and we must monitor changes to ensure that women's agenda is a priority and is heard.

Submitted by Pay Equity Advocacy & Legal Services

RECOMMENDATIONS TO THE NAC EXECUTIVE COMMITTEE

26. **BE IT RESOLVED THAT NAC** continue to affirm the importance of strengthening the regional presence and structures of NAC and to increase resources to promote regionalization.

Submitted by the Committee for Domestic Workers' & Caregivers' Rights

HUMAN RIGHTS & THE CONSTITUTION

27. **BE IT RESOLVED THAT NAC** support and urge its members to participate actively in campaigns and organizations fighting against white-supremacist organizations such as the Heritage Front, and that NAC urge the Canadian Government to cut funding to any organization which supports in any way white supremacist organizations and urge the Canadian Government to take immediate action against the promotion and distribution of white supremacist literature. Further that NAC urge the Canadian Government to make the wearing in public of white supremacist symbols a criminal offence.

Submitted by Women Working with Women

HEALTH NEEDS & SERVICES

28. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend the adoption of measures to reduce significantly the number of unnecessary hysterectomies in Canada.

BACKGROUND: Recent data suggest that if current trends continue, one in two Canadian women will undergo a hysterectomy in her lifetime. The Toronto Women's Health Network is evaluating this situation and organizing a public campaign around the issue for the fall of 1993.

Submitted by the Toronto Women's Health Network

RECOMMENDATION TO THE NAC EXECUTIVE COMMITTEE

29. **BE IT RESOLVED THAT NAC** reaffirm its commitment to the working document of the Women's Agenda submitted to the 1992 AGM and to that end include a formal process by which revisions are submitted, acknowledged and incorporated.

BACKGROUND: The Women's Agenda will serve as a tool for presenting a common vision of women's concerns to policy makers, but it must be responsive to our changing realities through a defined process of review and assessment.

Submitted by Mothers Are Women

HEALTH NEEDS & SERVICES

30. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend that the Department of Health and Welfare Canada continue its financial support for DES ACTION, the sole organization in Canada to identify, educate, support, and advocate for DES-exposed Canadians.

BACKGROUND: DES (diethylstilbestrol) is a drug which was prescribed to 200,000 - 400,000 pregnant Canadian women from the 1940s to the 1970s in the mistaken belief that it would prevent miscarriage. Their children may suffer from reproductive system problems which include infertility, miscarriage, or cancer, and DES-exposed mothers face a higher risk of developing breast cancer. Other serious long term health effects of DES exposure are surfacing. U.S. federal funds were allocated in 1992 for further study of health problems in DES sons, daughters, and mothers. These results will be made available to Canadians exclusively by DES Action Canada.

Submitted by DES Canada

EMPLOYMENT

31. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend that the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) financially support and implement exploratory courses in trade and technology for women which meet the National Standard and Program Development Guidelines brought forward by WITT National Network. This includes "women only" courses; adequate financial support; flexible eligibility criteria which allow a diversity including re-entry, low wage earners, UI, SARS and other women; necessary access to the trade and technical shops; hands on technical training; personal and professional development; hands on work experience in industry etc... Business, labour, education and WITT organizations would provide the local advisory committee for these programs.

BACKGROUND: CEIC has been throwing occasional ad hoc money at these programs, cutting back without evaluation, and increasing programs again at varying time frames, 6 weeks, 8 weeks, 18 weeks, 32 weeks. WITT National Network has developed the Standard and Guidelines in consultation with our members and industry reps from across the country. We want to see adequate training available all across the country.

Submitted by WITT National Network

32. **BE IT RESOLVED THAT NAC** strongly recommend (and urge member groups to send support letters to ensure) that the construction industry (employers & unions) are included under the Federal Contractor's Program for Employment Equity (and Provincial Contractors programs where applicable); and that apprenticeship and other training be required elements under these programs, and 60% of the apprenticeships go to women and members of the other designated groups.

BACKGROUND: The construction industry lobbied hard and won an exemption from the Employment Equity Legislation and the Federal Contractors Program in 1985/86, saying they would participate in voluntary measures. Despite close to \$3 million of public tax dollars being given to Canadian Construction Association and several unions for their "voluntary" initiatives, and hundreds of women preparing themselves for the jobs into which they were never allowed, the numbers of women in construction apprenticeships have, in most provinces, been reduced since the beginning of the Progressive Conservatives' efforts at employment equity.

Submitted by WITT National Network

EDUCATION

33. **BE IT RESOLVED THAT NAC** oppose tuition increases and the federal cuts to transfer payments for post-secondary education funding, and that NAC oppose the layoffs of educational workers and support staff.

BACKGROUND: In the last five years the federal government has cut \$3.2 million from transfer payments for post-secondary education. Such cuts have detrimental effects on the enrolment of women, in particular single parent mothers, minority groups, international students, and those from low income brackets. In addition these cuts have resulted in low quality education, reduced campus safety and security services, fewer services for the differently abled, reduced funding for race relations and sexual harassment centres and fewer "specialized programs" such as women's studies or African studies.

Submitted by the Women's Caucus CUEW Local 3

VIOLENCE

34. **BE IT RESOLVED THAT NAC** oppose the Miss CHIN (multicultural radio station) bikini contest held at the annual picnic at the CNE grounds in Toronto and further that NAC oppose events which support the competition of women based primarily on their physical appearance.

BACKGROUND: A pageant of women leads to further exploitation, objectification and degradation of women. Although the CNE grounds are under the jurisdiction of Metro Council, we ask that CHIN abide by the spirit of Toronto's by-law 34074 which opposes sexist, racist or homophobic events to be held at Nathan Philips Square.

Submitted by the Immigrant Women's Health Centre

LA VIOLENCE

34. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** s'oppose au concours de bikinis Miss CHIN (un poste de radio multiculturel) qui a lieu lors d'un pique-nique annuel tenu sur un terrain de Toronto appartenant au CNE et qu'il soit également résolu que le CCA s'oppose à la tenue d'événements qui mettent les femmes en compétition principalement sur la base de leur apparence physique.

HISTORIQUE : Tout concours où l'on amène des femmes à s'exhiber conduit à un accroissement de leur exploitation, de leur dégradation et de leur assimilation à des objets. Les terrains du CNE étant placés sous la juridiction de la ville de Toronto, nous demandons que CHIN respecte l'esprit du règlement municipal 34074 qui interdit la tenue sur le Nathan Philips Square de toute manifestation sexiste, raciste ou homophobe.

Présentée par le Immigrant Women's Health Centre

HISTORIQUE : Emploi et Immigration Canada a parfois financé de façon ponctuelle ces programmes, en retirant son financement sans évaluation et en prolongeant ensuite les programmes en fonction d'échéanciers divers de 6, 8, 18 et 32 semaines. Le Réseau national WITT a élaboré ses normes et lignes de conduite en consultation avec nos membres et des représentants de l'industrie issus d'un peu partout au pays. Nous voulons qu'une formation adéquate soit dispensée dans tout le pays.

Présentée par le Réseau national WITT.

32. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommandera expressément (en exhortant les groupes membres à envoyer des lettres d'appui afin de garantir l'efficacité de cette démarche) que l'industrie de la construction (les employeurs et les syndicats) soit inscrite dans le cadre du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (et des programmes de contrats provinciaux là où il y a lieu) et que l'apprentissage et d'autres types de formation soient des éléments exigés en vertu de ces programmes, 60 % des postes d'apprentissage devant aller à des femmes et à des membres d'autres groupes désignés.

HISTORIQUE : L'industrie de la construction a fait des pieds et des mains pour être exemptée des dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi en 1985-1986 en affirmant qu'elle participerait par l'intermédiaire de mesures volontaires. Malgré le fait que près de 3 millions de dollars d'argent du contribuable ont été donnés à l'Association canadienne de la construction ainsi qu'à plusieurs syndicats pour leurs initiatives «volontaires» et que des centaines de femmes se sont préparées à des emplois où l'on n'a jamais voulu d'elles, le nombre de femmes qui suivent un apprentissage dans les métiers de la construction a diminué dans la plupart des provinces depuis que les Progressistes Conservateurs ont entrepris leurs efforts d'équité en matière d'emploi.

Présentée par le Réseau national WITT

L'ÉDUCATION

33. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** s'opposera aux augmentations de frais de scolarité et aux coupures fédérales dans les paiements de transfert destinés à l'éducation post-secondaire, et supposera aux mises-à-pieds du personnel enseignant et du personnel de soutien.

HISTORIQUE : Depuis cinq ans le gouvernement a réduit de 3,2 millions de dollars les paiements de transfert destinés à l'éducation post-secondaire. De telles coupures tendent à réduire le nombre de femmes qui s'inscrivent à des cours, et notamment de femmes célibataires ou appartenant à des groupes minoritaires, d'étudiantes étrangères et de femmes dont les revenus sont faibles. De plus, ces coupures ont abaissé la qualité de l'éducation, réduit la sécurité et les services de sécurité sur les campus et aussi les services offerts à ceux qui ont une fonctionnalité différente, diminué les fonds disponibles pour les centres de relations interraciales et de protection contre le harcèlement sexuel ainsi que le nombre de «programmes spécialisés» comme les études féminines ou les études africaines.

Présentée par le Caucus des femmes du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'éducation du Canada — local 3

Proposition 34, page 16

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE DIRECTION DU CCA

29. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** réaffirmera son engagement en faveur du document de travail du Programme des femmes qui a été soumis lors de l'assemblée générale de 1992 et qu'il inclura à cette fin un mécanisme officiel permettant de présenter et d'inclure des révisions.

HISTORIQUE : Le Programme des femmes sera utilisé comme un outil grâce auquel les préoccupations des femmes pourront être exposées aux décideurs dans le cadre d'une perspective commune mais ce programme doit pouvoir être adapté à l'évolution des réalités par l'intermédiaire d'un mécanisme bien défini de réexamen et d'évaluation.

Présenté par Mothers Are Women

BESOINS SANITAIRES ET SERVICES DE SANTÉ

30. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommandera expressément que Santé et Bien-être Canada continue de soutenir financièrement D.E.S. Action/Canada, le seul organisme de ce pays qui cherche à identifier, à éduquer et à aider les Canadiennes qui ont été exposées au diéthylstilboestrol (D.E.S.) et à intervenir en leur faveur.

HISTORIQUE : Le D.E.S. est un médicament qui a été prescrit à quelque 200 000 à 400 000 Canadiennes entre les années quarante et les années soixante-dix parce que l'on croyait à tort que cette substance pouvait prévenir les avortements spontanés. Les enfants des femmes qui ont pris ce produit peuvent connaître des troubles de l'appareil reproducteur, et notamment la stérilité, des avortements spontanés ou des cancers, et les mères exposées au D.E.S. courent un risque particulièrement élevé de contracter un cancer du sein. D'autres graves effets secondaires à long terme du D.E.S. se révèlent également et, aux États-Unis, le gouvernement fédéral a alloué des fonds en 1992 pour poursuivre l'étude des problèmes de santé des enfants des femmes qui ont pris du D.E.S. ainsi que de celles-ci et D.E.S. Action/Canada est le seul organisme qui communiquera les résultats de ce complément d'enquête aux Canadiennes.

Présentée par D.E.S. Action/Canada

L'EMPLOI

31. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommandera expressément qu'Emploi et Immigration Canada mette en oeuvre et soutienne financièrement des cours professionnels et techniques exploratoires répondant aux lignes de conduites relatives aux normes nationales et à l'élaboration des programmes qui ont été proposées par le Réseau national WITT. Ce soutien visera notamment des cours destinés uniquement aux femmes et comprendra une aide financière adéquate et des critères d'admissibilité suffisamment souples pour que les cours puissent être accessibles aux femmes qui désirent se réinsérer sur le marché du travail, à celles qui ne gagnent qu'un petit salaire, à celles qui dépendent des prestations d'assurance-chômage, à celles qui bénéficient de l'aide sociale comme à d'autres. Il faut également que ces cours ouvrent accès à des métiers techniques et qualifiés, qu'ils assurent une formation technique pratique, qu'ils donnent des possibilités de perfectionnement personnel et professionnel, qu'ils offrent des occasions d'acquérir une expérience pratique au sein de l'industrie, etc. Les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement ainsi que les organismes dispensant des cours WITT devront mettre sur pied le comité consultatif local nécessaire à de tels programmes.

HISTORIQUE : L'Ontario a adopté la meilleure loi au monde en matière d'équité salariale. C'est un modèle pour les autres pays et les autres provinces du Canada. Toutefois, cette loi n'est pas parfaite et pourrait être améliorée. Il est prévu qu'elle soit réexaminée et nous devons surveiller les changements qui y seront apportés afin de nous assurer que les préoccupations des femmes sont entendues et figurent parmi les priorités.

Présentée par les Pay Equity Advocacy & Legal Services

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE DIRECTION DU CCA

26. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** continuera d'affirmer l'importance d'un renforcement des structures et de la présence régionale du CCA et d'accroître les ressources qui sont consacrées à la promotion de la régionalisation.

Présentée par le Committee for Domestic Workers' & Caregivers' Rights

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA CONSTITUTION

27. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** exhortera ses membres à militer activement dans des campagnes et des organisations de lutte contre les groupes militant pour la suprématie blanche comme le Heritage Front, les aidera dans ce sens et incitera le gouvernement du Canada à couper tout financement à quelqu'organisation que ce soit qui aide d'une façon ou d'une autre ceux qui prônent la suprématie blanche. Le CCA exhortera de plus les gouvernements du Canada à prendre immédiatement des mesures contre la promotion et la diffusion de documents prenant position en faveur de la suprématie blanche. Qu'il soit également résolu que le CCA exhortera les gouvernements du Canada à considérer comme un délit criminel le port de symboles d'organisations prônant la suprématie blanche.

Présentée par Women Working with Women

BESOINS SANITAIRES ET SERVICES DE SANTÉ

28. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommande expressément que soient adoptées des mesures permettant de réduire de façon notable le nombre d'hystérectomies inutilement pratiquées au Canada.

HISTORIQUE : Des données récentes donnent à penser que, si les tendances actuelles se maintiennent, une Canadienne sur deux subira une hystérectomie. Le Toronto Women's Health Network évalue actuellement la situation et organise une campagne de sensibilisation à cette question qui sera lancée à l'automne de 1993.

Présentée par le Toronto Women's Health Network

au système de protection des droits de la personne des Nations Unies, les femmes ne sont pas bien représentées au sein du personnel des agences de protection des droits de la personne ou des délégations des divers pays et, même si un certain nombre de ces derniers ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ils y ont fait inscrire tant de réserves que la Convention ne peut pas être mise en oeuvre de façon efficace.

Présentée par le Comité judiciaire du CCA

L'EMPLOI

23. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** remette à son programme la question de l'équité salariale pour les femmes.

HISTORIQUE : Les pressions exercées par le CCA et d'autres organisations ont amené l'adoption de lois sur l'équité salariale dans certaines provinces canadiennes. Nombre de femmes en ont retiré des avantages. L'intérêt du CCA pour cette question s'est depuis affaibli puisque l'on a accordé la priorité à la survie économique des femmes. Les gains réalisés par les femmes sont maintenant gravement menacés et les membres du CCA doivent se mobiliser. L'évolution de la conjoncture sociale et politique met en effet l'équité salariale en danger. L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'ALENA, la fin de la guerre froide, qui amène une réduction de la production d'armements et, par conséquent, une augmentation des taux de chômage, la rationalisation de l'industrie américaine ainsi que d'autres modifications ont donné naissance à une récession économique mondiale. Historiquement, ce sont toujours les opprimé-e-s — les femmes et plus particulièrement celles des minorités raciales — qui font le plus les frais des difficultés économiques. Les gouvernements réaffectent leurs ressources et peuvent alors enlever aux femmes les gains qu'elles avaient réalisés. Les entreprises pressent les gouvernements de libéraliser les lois avec lesquelles ils protègent les personnes défavorisées. Les lois actuelles sur l'équité salariale risquent d'être affaiblies ou même abolies mais nous ne pouvons nous permettre de redevenir des victimes.

Présentée par les Pay Equity Advocacy & Legal Services

24. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** demandera que des lois sur l'équité salariale soient adoptées pour toutes les femmes dans tout le Canada.

HISTORIQUE : L'équité salariale est un programme social fondamental qui vise à offrir l'égalité économique aux femmes. Ce principe veut que les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale s'ils effectuent des tâches qui sont différentes mais de valeur similaire. L'équité salariale est une question politique parce qu'elle vise à donner plus de pouvoir aux femmes en reconnaissant la véritable valeur des tâches qu'elles exécutent habituellement. Dans notre société, il est impossible de parvenir à l'équité salariale si celle-ci ne s'appuie pas sur des lois bien conçues. Or, certaines provinces n'ont pas encore adopté de loi en la matière. L'Ontario est celle qui a promulgué la loi la plus favorable puisqu'elle s'applique aux employeurs du secteur privé comme du secteur public. Il faut que toutes les provinces aient une loi de ce genre mais nous devons également nous assurer que l'Ontario continuera d'améliorer sa législation en la matière et d'en élargir la portée.

Présentée par les Pay Equity Advocacy & Legal Services

25. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** suivra de près les modifications qui seront apportées à la loi ontarienne sur l'équité salariale et qu'il exercera des pressions pour qu'on la renforce, qu'on en élargisse la portée et qu'on la fasse davantage respecter.

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA CONSTITUTION

21. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** s'oppose aux modifications que le gouvernement du Canada a proposées, en décembre 1992, d'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne et exige que ces modifications soient retirées. Le CCA demande que l'on effectue un réexamen indépendant complet de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui débouchera sur des modifications positives garantissant que le système fédéral de droits de la personne sera efficace et adapté aux besoins des femmes dans les années quatre-vingt-dix.

HISTORIQUE : En décembre 1992, la ministre Kim Campbell a proposé une série de modifications pour la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ces modifications ne renforceraient pas les droits des femmes mais les affaibliraient plutôt dans divers domaines importants, et notamment la protection des lesbiennes cherchant à obtenir des prestations d'assurance-chômage et des femmes handicapées cherchant à trouver un logement. De plus, ces modifications n'étendent pas la protection des droits de la personne aux femmes autochtones, elles affaiblissent la protection de la parité des salaires et mettent un frein aux plaintes relatives aux cas de discrimination dans l'immigration. Alors même que la protection des droits de la personne est cruciale pour les femmes, le système canadien de protection de ces droits ne fonctionne pas efficacement.

Présentée par le Comité judiciaire du CCA

22. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** exhorte le gouvernement canadien, à l'occasion de la Conférence mondiale de 1993 sur les droits de la personne, à aborder de façon complète la question des droits des femmes à chacune des étapes des délibérations de cette conférence; à présenter une résolution proposant l'adoption d'une ébauche de déclaration sur la violence à l'encontre des femmes; à demander la nomination d'un rapporteur spécial chargé d'étudier les questions de discrimination à l'égard des femmes et de violences faites à celles-ci; à appeler les agences des Nations Unies à consulter les organisations de protection des droits des femmes; à réclamer l'intégration des droits des femmes dans tous les mécanismes et les structures de droits de la personne des Nations Unies; à exiger une représentation juste et efficace des femmes à l'intérieur de toutes les agences et structures des Nations Unies traitant des droits de la personne; à demander à ce que la protection des droits de la personne soit étendue à toutes les femmes, et notamment à celles qui ont souffert d'un handicap social et historique, aux femmes de toutes les races et minorités ethniques, aux femmes apatrides, aux femmes autochtones, aux femmes souffrant d'un handicap, aux lesbiennes, aux réfugiées et aux immigrantes, aux femmes économiquement défavorisées, aux femmes jeunes et vieilles, aux femmes atteintes du sida/VIH et aux autres femmes désavantagées; à proposer que l'on modifie les conventions sur les droits de la personne et les conventions internationales traitant des réfugié-e-s afin que la persécution fondée sur le sexe devienne une raison d'accorder le statut de réfugié-e; à exiger la nomination d'un rapporteur spécial chargé d'étudier les cas de violence et de discrimination à l'encontre des lesbiennes et des homosexuels; à réclamer l'abolition de la guerre par le désarmement et la démilitarisation.

HISTORIQUE : Les droits des femmes sont indissociables des droits de la personne. En juin 1993, la deuxième Conférence mondiale sur les droits de la personne aura lieu à Vienne. Cette conférence étudiera nombre des questions qui préoccupent les femmes, et notamment la façon dont on pourrait améliorer l'efficacité des mécanismes internationaux de protection des droits de la personne; les droits des peuples autochtones; l'universalité et l'indivisibilité des droits de la personne; renforcer le lien entre développement, démocratie et droits de la personne; et réaffirmer le fait que les droits des femmes sont indissociables des droits de la personne. La Conférence aura une incidence notable sur l'évolution future des mécanismes internationaux de protection des droits de la personne et le Canada y participera officiellement. Jusqu'à présent, les droits des femmes n'ont pas été pleinement intégrés

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE DIRECTION DU CCA

18. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommande expressément l'annulation immédiate de toutes les coupures pratiquées dans le financement accordé aux groupes féminins du Canada.

HISTORIQUE : Depuis maintenant plusieurs années, le CCA, le Congrès des femmes noires du Canada et d'autres groupements féminins importants du pays ont vu fondre le financement qui leur est accordé, ce financement leur ayant même parfois été refusé à cause des restrictions budgétaires injustes et déraisonnables qui ont été adoptées au palier fédéral par le gouvernement conservateur. Il s'agit là d'une action préjudiciable et totalement discriminatoire. Elle restreint gravement les services et l'action politique des groupes qui s'efforcent d'obtenir l'égalité pour les femmes, alors même que la demande pour les services qu'ils offrent augmente.

Présentée par le Congrès des femmes noires du Canada (chapitre de Montréal)

LA VIOLENCE

19. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** exige que l'on trouve des solutions de rechange à l'incarcération des femmes.

HISTORIQUE : La plupart des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice, ou qui pourraient en avoir, ont connu diverses formes d'oppression. Les statistiques du Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale révèlent que 82 % de celles qui sont incarcérées ont été victimes de violence physique ou sexuelle; que 65 % sont les seuls soutiens de leur famille; que 45 % sont des «délinquantes primaires»; que 60 % ont commis une infraction non violente; que la plupart de ce que l'on appelle des «crimes avec violence» ont eut lieu sous l'impulsion d'une réaction de défense plutôt que dans le cadre d'une attaque; que les femmes de couleur en général, et les femmes autochtones ainsi que les femmes noires en particulier, courent davantage de risques d'être emprisonnées que les femmes blanches. L'incarcération perpétue l'oppression et la violence. Nous avons besoin de formes d'aide qui s'appuient sur la communauté et qui se situent dans une perspective féminine pour redresser cette injustice systématique et contribuer ainsi à mettre fin à la violence qui est faite aux femmes.

Présentée par l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

20. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** soutienne la démarche entreprise par l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry qui s'efforce d'obtenir un réexamen global du cas des femmes qui ont été emprisonnées parce qu'elles ont joué un rôle dans la mort d'un conjoint qui leur faisait subir des violences et de faire libérer ces femmes.

HISTORIQUE : Malgré le jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Lavallée, les peines imposées aux femmes qui ont été condamnées pour avoir causé la mort de leur conjoint vont de sentences de travail communautaire à l'incarcération à vie. L'ACSEF a demandé au ministre de la Justice que le gouvernement fédéral entreprenne un réexamen complet du cas d'un certain nombre de femmes (12 pour l'instant) qui purgent actuellement une peine fédérale à cause de leur participation à la mort d'un conjoint qui les soumettait à des abus. L'ACSEF estime en effet que c'est uniquement dans le cadre d'un tel réexamen collectif où tous les cas sont étudiés les uns par rapport aux autres et également en tenant compte des problèmes qu'engendrent les préjugés fondés sur le sexe et des autres questions inhérentes au système que l'on pourra exposer au grand jour les disparités qui caractérisent les peines prononcées ainsi que les préjugés inhérents au système.

Présentée par l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

HISTORIQUE : En juin 1992, un rapport de Statistique Canada a calculé que la valeur des soins non rémunérés dispensés aux enfants s'établissait à 27 milliards de dollars par rapport à 2 milliards de dollars dépensés pour des soins de substitution. Ce travail demeure pourtant pour l'essentiel invisible. Les femmes n'atteindront pas l'égalité tant que l'on ne reconnaîtra pas et que l'on n'attribuera pas une valeur au travail qu'elles effectuent lorsqu'elles dispensent des soins. Cela est vrai non seulement en ce qui concerne les soins aux enfants mais aussi à propos d'autres formes de soins comme ceux qui sont offerts aux personnes âgées, aux malades chroniques ainsi invalides.

Présentée par Mothers Are Women

L'EMPLOI

16. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommande expressément que tous les gouvernements provinciaux améliorent leurs règlements et lois du travail afin d'offrir la même protection et les mêmes droits de négociation collective aux employé-e-s de maison, et plus particulièrement aux femmes qui arrivent au Canada en vertu du Programme de prestation de soins à domicile d'Emploi et Immigration Canada, et de renforcer les mesures d'application.

HISTORIQUE : Les employé-e-s de maison, y compris les femmes qui arrivent au Canada en vertu du Programme de prestation de soins à domicile, ne bénéficient de la même protection que les autres travailleurs et travailleuses dans le cadre des lois et des règlements provinciaux régissant les conditions de travail. Comme ces employé-e-s travaillent dans l'isolement, elles n'ont pas les moyens de faire appliquer efficacement les lois qui les protègent. Il faut donc prendre des mesures pour que les femmes qui sont placées dans de telles circonstances puissent utiliser leur droit à la négociation collective pour améliorer leurs conditions de travail.

Présentée par le Committee for Domestic Workers' and Cargivers' Rights & Intercede Toronto Organization for Domestic Workers

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

17. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommande au ministre fédéral de l'Immigration de modifier la Loi sur l'immigration au sujet des employées de maison étrangères en accordant le statut de résidant permanent à ceux qui entrent au Canada dans le cadre du Programme de prestation de soins à domicile; en transformant en option l'obligation actuelle de résider chez l'employeur; en élargissant les critères d'admission afin de ne pas faire de discrimination à l'encontre des femmes pauvres de régions du sud comme les Philippines, les Antilles et l'Amérique latine.

HISTORIQUE : Les modifications dans les critères d'admission des employées de maison qui ont été apportées à la nouvelle Loi sur l'immigration engendrent une discrimination à l'égard des femmes, et surtout des femmes pauvres des pays du sud. Le maintien du système de permis de travail temporaire et de l'exigence de résidence chez l'employeur qui est imposée dans le cadre du Programme de prestation de soins à domicile constitue également une forme de discrimination.

Présentée par le Committee for Domestic Workers' and Cargivers' Rights & Intercede Toronto Organization for Domestic Workers

PROPOSITION DE RÉFORME ÉLECTORALE

13. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** considère qu'un système de représentation proportionnelle sur la base de listes présentées par des partis constitue le système électoral qui favoriserait le plus l'égalité des sexes au Parlement.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA créera un groupe de travail sur la réforme électorale qui sera chargé d'étudier quelle est la meilleure méthode de représentation proportionnelle et d'explorer d'autres formes de démocratisation du système parlementaire.

HISTORIQUE : Lors du débat qui a eu lieu à propos de l'Accord de Charlottetown, le CCA s'est battu pour que les sexes soient également représentés au sein d'un sénat élu. À l'occasion de ce débat, il est devenu manifeste que la représentation proportionnelle constituait la meilleure façon d'accroître le nombre de femmes dans une institution parlementaire. Dans la foulée du référendum sur l'Accord de Charlottetown, il est urgent d'aborder la question de la réforme du système électoral. Le CCA devrait faire campagne en faveur d'un système de représentation proportionnelle dans le cadre des élections à la Chambre des Communes.

Présentée par le Comité constitutionnel du CCA

LA SÉCURITÉ DU REVENU

14. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** appuie totalement les efforts déployés par les femmes pour que le travail non rémunéré qu'elles effectuent, y compris le travail bénévole, soit comptabilisé comme un travail réel dans le recensement de 1996 et dans ceux qui suivront.

HISTORIQUE : Dans le cadre du système actuel de comptabilisation et d'appréciation économique du travail, les travaux ménagers et les soins donnés à la famille ainsi que le bénévolat ne sont pas considérés comme du travail puisqu'ils ne sont pas rémunérés. Les femmes savent qu'il s'agit là d'un travail précieux dont la valeur, si elle était prise en compte, se situerait dans une fourchette de 40 à 50 % du produit national brut du Canada (PNB). Une façon d'inverser le processus historique de sous-évaluation des femmes et de leur travail consiste à faire en sorte que, à l'occasion du recensement, les travaux ménagers soient comptabilisés comme une activité productive, de la même manière que les autres professions.

Présentée par la Voix des femmes

LES SERVICES SOCIAUX ET LA SÉCURITÉ DU REVENU

15. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** prendra des mesures pour faire reconnaître, de façon officielle ou officieuse, la valeur que les services de garde d'enfants présentent pour la main-d'oeuvre en s'assurant que tous les systèmes de garde d'enfants qu'il est proposé d'instituer se fondent sur les meilleurs aspects des dispositions que les femmes ont déjà prises sur ce plan.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA recommande que Statistique Canada ajoute des questions sur le travail non rémunéré à son recensement de 1996.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA réaffirme son engagement à oeuvrer pour que les femmes au foyer bénéficient d'un régime universel de retraite dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

10. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** demande que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration accorde une amnistie aux 14 femmes qui sont actuellement menacées d'être déportées et dont le cas a été mis en évidence par le Comité canadien d'action; qu'un moratoire soit décrété sur toutes les expulsions de femmes qui risquent la mort ou des sévices physiques si elles sont ramenées dans leur pays d'origine tant que les lois qui régissent les critères de détermination du statut de réfugié-e n'auront pas été modifiées; que le Canada donne l'exemple en reconnaissant que la persécution sociale et politique des femmes qui s'efforcent d'atteindre l'égalité constitue une raison d'accorder l'asile et le statut de réfugié-e; que les femmes dont le parrainage est retiré par un partenaire qui les maltraite ne soient pas déportées et qu'on leur offre l'occasion de se refaire une vie au Canada; que le Programme de contestation judiciaire soit réactivé de façon à ce que les femmes qui risquent d'être déportées puissent faire appel de ce processus; que le Canada établisse des relations bilatérales avec tous les pays afin que les enfants qui sont enlevés par un mari qui fait subir de mauvais traitements à son épouse et qui cherche à se venger d'elle puissent être rendus à leur mère.

Présentée par le South Asian Women's Violence Committee

LA VIOLENCE

Les femmes réfugiées

11. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** se prononce en faveur d'une modification de la Loi sur l'immigration afin que la persécution fondée sur le sexe devienne une raison valable de réclamer le statut de réfugié-e et que ce type de persécution inclut les violences familiales dans les cas où le pays d'origine refuse ou est incapable de protéger la femme.

HISTORIQUE : La législation canadienne sur l'immigration et les réfugié-e-s ne considère pas que la persécution fondée sur le sexe est un motif valable de réclamer le statut de réfugié-e. Suite à une campagne menée par des groupes féministes et des associations de réfugié-e-s, le gouvernement a reconnu qu'il est important d'examiner cette question et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a publié des lignes de conduites non exécutoires relatives à la façon d'interpréter la loi actuelle dans les cas de persécution fondée sur le sexe. Il faut néanmoins que la loi soit modifiée pour que les femmes réfugiées puissent pleinement profiter de sa protection.

Présentée par le Comité du CCA contre la violence masculine

La violence faite aux femmes

12. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** fasse pression auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et du gouvernement afin qu'ils mettent en place un mécanisme de surveillance et qu'ils rendent publiques des informations sur la façon dont la Commission applique les lignes de conduite relatives à la persécution fondée sur le sexe.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le ministre de l'Immigration se base sur les lignes de conduite relatives à la persécution fondée sur le sexe pour décider d'accorder le statut d'immigrant-e pour des raisons d'ordre humanitaire.

HISTORIQUE : La présidence de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a fait préparer des lignes de conduite qui ont pour but d'aider les tribunaux administratifs de la Commission à interpréter la législation actuelle sur les réfugié-e-s afin d'inclure les femmes qui sont victimes d'une persécution fondée sur le sexe. Ces lignes directrices ne sont pas exécutoires et l'expérience montre que nombre des fonctionnaires de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ne sont pas sensibles aux expériences vécues par les femmes. Les groupes féministes ne disposent par ailleurs d'aucun moyen de contrôler la façon dont la Commission met en application ces nouvelles lignes de conduite.

Présentée par le Comité du CCA contre la violence masculine

Le CCA s'est toujours battu pour que les femmes aient la maîtrise de leur vie reproductive. Le CCA estime que, si l'on ne fait rien pour les contrer, ces innovations technologiques feront que la femme n'interviendra plus dans le processus de reproduction humaine. Or, c'est à ce point que, du point de vue qualitatif, nous éloignons le plus le site de la procréation humaine des corps et des volontés des femmes pour le placer entre les mains de médecins, de scientifiques et d'entreprises commerciales multinationales.

Étant donné la portée transnationale de la recherche et des applications dans ce domaine, le CCA croit également que seule une action multigouvernementale coordonnée à l'échelle internationale peut ralentir, réorienter et, dans certains cas, arrêter la prolifération de recherches de ce genre.

Présentée par le Comité du CCA sur les NTR

9. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** réclame une définition plus stricte des critères d'admissibilité à des tests génétiques volontaires de façon à ce que ceux-ci ne soient effectués que lorsque l'on a de bonnes raisons de penser que les risques sont élevés et ne deviennent pas partie intégrante des services de santé normaux.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA s'oppose à toute forme de discrimination génétique et demande que des mesures juridiques et sociales soient prises pour interdire la discrimination dans l'éducation, l'emploi, l'assurance, le logement et dans d'autres domaines sur la base de traits héréditaires ou d'un état médical présent ou prévu.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA se prononce en faveur de garanties absolues et légalement obligatoires de confidentialité de l'information obtenue grâce à des dépistages génétiques. Cette information ne devrait être communiquée à qui que ce soit sans le consentement informé de la personne qui a fait l'objet du dépistage ou de son tuteur légal.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA recommande que des services d'orientation objectifs soient offerts à toute personne à qui l'on propose un dépistage génétique afin de lui faire savoir qu'elle a le droit de refuser les tests et de lui faire connaître les avantages et les risques d'une telle décision. Le gouvernement du Canada devrait faire en sorte que le refus de se soumettre à des tels tests ne donne pas lieu à des pratiques discriminatoires.

HISTORIQUE : Le nombre et la diversité des tests génétiques qui sont proposés se sont fortement accrus au cours des quelques dernières années. Si l'on ne met pas en place des lignes directrices et des mécanismes de contrôle stricts, leur prolifération rendra les tests génétiques acceptables comme base des décisions prises au sujet des individus puisqu'ils permettront de déterminer quelle sera leur santé «future» en identifiant leurs «prédispositions» génétiques à des affections comme le cancer, les maladies cardiovasculaires et les troubles mentaux. Même si des doutes ont été émis quant à la mesure dans laquelle ces tests permettent effectivement de prévoir la santé future de chacun-e, la prévention et le soin de telles affections médicales passent à l'arrière-plan derrière les progrès réalisés dans le dépistage génétique.

Dans un monde où les techniques génétiques et de reproduction ont pour but de créer des êtres humains «parfaits», le dépistage génétique sert à renforcer les formes de discrimination à l'encontre d'individus qui peuvent être en bonne santé, puisque ces tests n'identifient que des «prédispositions» qui ne se traduiront pas nécessairement dans la réalité à une date ultérieure. Comme les gouvernements, les employeurs et les compagnies d'assurance affirment que des considérations économiques les amènent à prendre des décisions au sujet des individus sur la base de tests de ce genre, qui indiquent quels sont les «risques» futurs de mauvaise santé, il est de plus en plus probable qu'une discrimination sera exercée à l'encontre des personnes que les tests désigneront comme des «cas» en puissance.

Présentée par le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada

8. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** s'oppose à la création d'embryons humains à des fins de recherche et réclame l'interdiction des techniques de production d'embryons, y compris les recherches sur la maturation des ovules et les utérus artificiels.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA s'oppose à toute commercialisation des embryons.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA demande qu'un moratoire soit déclaré sur le diagnostic de préimplantation d'un embryon humain et exhorte les gouvernements du Canada et de l'Ontario à faire en sorte que cet acte médical ne soit plus effectué et à déclarer qu'il s'agit là de la position du Canada à l'échelle internationale.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA appelle tous les paliers de gouvernement, fédéral et provincial, à interdire le financement de la recherche sur les embryons.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA exhorte le gouvernement du Canada à inclure des initiatives qui font activement la promotion, au palier international, des principes qui sous-tendent les politiques nationales, par l'intermédiaire des Nations unies et d'autres organismes et accords internationaux.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA réclame une interdiction des manipulations génétiques sur la lignée germinale de l'embryon humain.

HISTORIQUE : La recherche sur les embryons humains est une entreprise controversée. Au Canada, rien ne vient cependant s'y opposer puisque tous les paliers de gouvernement se sont croisés les bras en laissant proliférer de façon anarchique en attendant le rapport de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction. Cette commission royale a maintenant pris deux fois plus de temps qu'il ne lui en avait été imparti à l'origine et a laissé la porte grande ouverte à une expansion technologique. Les techniques qui permettent de créer des embryons humains en laboratoire progressent rapidement. L'utilisation de substances qui stimulent les ovules ainsi que le recours à des techniques de fertilisation *in vitro* et de congélation des embryons ont créé une nouvelle catégorie de vie humaine potentielle, les embryons «en surplus». La capacité de porter des ovules humains à maturité en laboratoire a transformé les cadavres et même les foetus de femme en source d'embryons de recherche. La fabrication d'embryons humains à des fins de recherche est une entreprise qui présente de multiples répercussions éthiques et sociales fortement négatives. Le CCA n'approuve pas la transformation des embryons en instruments de vérification matérielle de problèmes expérimentaux.

La science offre également les moyens d'effectuer des biopsies et des dépistages sur les embryons humains. On appelle cette méthode le diagnostic de préimplantation de l'embryon. Elle a été interdite en Allemagne mais ici, au Canada, le premier programme faisant appel à cette technique a été lancé à l'hôpital universitaire de London, en Ontario, avec la collaboration de la clinique locale de fécondation *in vitro*. Cela marque un tournant radical par rapport à l'usage que l'on faisait auparavant de la fécondation *in vitro*, qui servait de traitement à la stérilité. Les femmes qui choisissent cette forme de diagnostic prénatal sont soumises aux risques sanitaires avérés de la fécondation *in vitro* ainsi qu'aux dangers encore inconnus qui sont inhérents à cette procédure expérimentale.

À partir du dépistage des embryons, il n'y a plus qu'un petit pas technique à franchir, même s'il correspond à une énorme étape sociale, pour arriver à la modification de l'embryon humain par l'intermédiaire de la manipulation génétique de la lignée germinale. Lors de telles interventions, toutes les générations futures de l'organisme modifié sont affectées par les transformations génétiques qui sont apportées. Le CCA réaffirme sa profonde opposition à la manipulation des embryons puisque c'est à ce point que nous quittons la reproduction humaine pour passer à la fabrication conscientes d'être humains.

7. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommande que des ressources publiques soient consacrées à l'amélioration du bien-être maternel par l'intermédiaire de programmes expressément destinés à assurer la santé (physique et émotionnelle) des mères et de la communauté compte tenu de l'importance que revêtent ces facteurs dans la prévention de l'invalidité infantile.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA recommande que l'on procède à une analyse collective, sociale et économique de la mauvaise santé et de l'invalidité et refuse la formulation génétique individualisée qui est devenue le modèle dominant.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA recommande de resserrer les critères d'admissibilité (sur la base d'indices de risque élevé clairement définis) aux tests prénataux afin d'empêcher que la tendance au tri ne s'installe dans la routine des soins prénataux.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le CCA recommande de procéder à une étude indépendante (menée par les consommateurs et consommatrices et les milieux universitaires plutôt que par la communauté médicale) de l'incidence du diagnostic prénatal dans le contexte de la vie des femmes, et que l'on examine en particulier les aspects suivants, avant de faire des recommandations à leur sujet :

- 1) la dynamique économique et politique des tests médicaux;
- 2) la prévalence et la nature des invalidités infantiles iatrogéniques (causées par un acte médical);
- 3) l'incidence des cas de violence par l'homme durant la grossesse et les conséquences de cette violence pour les femmes et les nouveaux-nés.

HISTORIQUE : Le CCA s'est engagé à protéger les droits de procréation des femmes. La «biologisation» ou la «génétisation» croissante des maladies et le manque de «forme physique» servent de barrière idéologique et pratique empêchant d'aborder les facteurs économiques et sociaux qui sont en fait à l'origine de la grande majorité de ce genre de problèmes. Il y a beaucoup plus de cas d'enfants nés avec un poids anormalement faible — ce qui découle la plupart du temps de la condition socio-économique de la mère et de la vie qu'elle a menée avant, pendant et après sa grossesse — que de syndromes de Down ou de défauts des tubes médullaires. Pourtant, il devient courant de pratiquer pour ces derniers de coûteux examens de dépistage alors que l'on n'offre toujours aucune forme d'aide nutritionnelle prénatale précoce. On ne tient pas non plus compte des violences que les hommes font subir aux femmes enceintes.

Le CCA s'inquiète de la prolifération de tests prénataux et des pressions qui peuvent ensuite être exercées sur chaque femme pour qu'elle devienne un agent du «contrôle de la qualité» de la procréation humaine.

Des programmes de dépistage prénatal comme l'amniocentèse, les prélèvements de villosités chorales et les examens d'alphafétoprotéine constituent les plus largement employées et les plus «normalisées» de toutes les nouvelles techniques génétiques et reproductives. Des échographies sont maintenant pratiquées pour près de 90 % de toutes les grossesses au Canada.

Ces techniques de dépistage prénatal soulèvent un certain nombre de problèmes graves. Même si leurs avantages ont été abondamment vantés, nombre de femmes ont fait l'expérience de leurs aspects négatifs, qui sont moins connus, c'est-à-dire du fait d'avoir à prendre des décisions difficiles, des fausses couches traumatisantes causées par ces méthodes, des avortements ultérieurs douloureux et des résultats faussement positifs.

Sur un plan social plus élevé, de telles techniques donnent une validité à un classement de la valeur de la vie humaine et, même si elles peuvent ouvrir des options à chaque femme, elles poussent la société à adopter une dynamique eugénique.

Présentée par le Comité du CCA sur les NTR

PROPOSITIONS DE POLITIQUE

LES BESOINS ET LES SERVICES EN MATIÈRE DE SANTÉ

4. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LE CCA** recommande expressément que les agences gouvernementales s'efforcent d'éliminer l'inégalité dans les soins et les services proposés aux femmes et leur offrent un meilleur accès aux ressources disponibles en matière de logement et d'hospitalisation et également que le gouvernement accorde un financement de base suffisant aux projets et groupes féminins oeuvrant dans le domaine de la prévention du sida et du soutien aux femmes confrontées à cette maladie.

HISTORIQUE : Les femmes qui sont confrontées au sida/VIH n'ont pas un accès égal aux services en place comme les soins en hospice ou le logement dans des projets d'habitation coopératifs qui leur offriraient l'autonomie dont elles ont besoin tout en les faisant quand même profiter des soins de leurs voisin-e-s. Dans le cadre du système actuel, les femmes doivent attendre d'être admises à des soins en hospice alors que si un homme a les «connexions» appropriées, il lui sera fait une place en priorité. Le Centre de services sur le sida de Montréal (femmes) est au Canada le seul groupe communautaire incorporé pleinement financé qui a pour mandat d'apporter une aide aux femmes qui sont confrontées au sida/VIH, à leur famille et à leurs ami-e-s et d'éduquer la population féminine. Malgré cela, le gouvernement n'a pas fourni au centre le financement de base qui lui permettrait de demeurer ouvert.

Présentée par le Centre de services sur le SIDA des femmes de Montréal

5. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommande expressément au gouvernement et à la communauté médicale de faire en sorte que la recherche médicale sur et pour les femmes porte également sur l'historique de l'infection par le VIH parmi les femmes; que les femmes soient incluses dans les essais cliniques des médicaments et traitements qui n'ont pour l'instant pas été testés sur elles; que l'on examine quel est véritablement le potentiel de transmission de la mère au nouveau-né; que soit clairement précisé le droit qu'ont les femmes de refuser un traitement médical pour elles-mêmes et leurs enfants et d'obtenir un deuxième avis médical.

HISTORIQUE : Jusqu'à présent, les femmes n'ont pas été incluses dans les essais cliniques des médicaments et l'on n'a donc accumulé aucune information sur les effets secondaires de divers traitements qui leur sont proposés. Aucune étude officielle n'a été réalisée sur la transmission du VIH entre la mère et l'enfant qu'elle porte.

Présentée par le Centre de services sur le SIDA des femmes de Montréal

6. **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA** recommande expressément que le gouvernement et les ressources actuelles tiennent compte de la pauvreté des femmes lorsque des politiques concernant les femmes et le VIH/sida sont formulées, et aussi que l'on tente en priorité d'élaborer de nouvelles tactiques économiques qui favoriseraient l'émergence de formes d'aide pour les femmes qui ont contracté le virus.

HISTORIQUE : La situation financière des femmes qui ont contracté le VIH/sida est de plus en plus précaire et affecte leur capacité à préserver leur santé et à offrir des soins adéquats à leurs enfants. Les femmes qui ont cette maladie sont plus isolées que les hommes qui se trouvent dans le même cas et, pour pouvoir améliorer leur sort, elles ont besoin de sentir qu'elles peuvent obtenir l'aide d'autres femmes.

Présentée par le Centre de services sur le SIDA des femmes de Montréal

HISTORIQUE : Il y a deux ans, l'AGA du CCA a adopté une résolution modifiant les statuts. Trois présidentes de campagne furent alors ajoutées; la vice-présidente sortante et un membre sans poste désigné furent éliminés. Il est apparu évident, lors de la dernière AGA, qu'il n'était pas pratique d'élire des présidentes de campagne pendant l'AGA, puisque les trois campagnes ne sont adoptées qu'à l'AGA. En plus, là où les campagnes étaient déjà en train, elles se trouvaient déjà sous la présidence de membres de la direction. Le compromis adopté l'an dernier consistait donc à élire celles qui étaient déjà élues membres de la direction. Il semble plus logique que le conseil d'administration élise, à partir de ses propres membres, les présidentes de campagne.

L'ajout du poste de présidente sortante a pour but de faciliter la transition entre deux présidentes consécutives. En ce moment surtout, alors que le poste de présidente du CCA est un poste à temps plein, il est essentiel que la transition se fasse en souplesse. La présidente sortante deviendrait alors une personne-ressource importante pour la nouvelle présidente et pour le reste du conseil d'administration. Elle continuerait d'être membre du conseil pendant un an.

Modification aux règlements des statuts

3. REGLEMENTS DES STATUTS - ARTICLE IX - ÉLECTIONS

Paragraphe 1

Sous-paragraphes b) et c)

Formulation actuelle

- b) Par campagne électorale, on entend feuillets, affiches, macarons, chansons, défilés, appuis dans des lettres ou dans des discours et autres par les organisations membres, les membres du Conseil de direction, les déléguées ou les observatrices.
- c) Une candidate qui enfreint ce règlement sera disqualifiée des élections par la présidente des élections.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements du statuts du CCA sont modifiés de façon que l'article IX, paragraphes 1b) et c) se lise comme suit et que de nouveaux sous-paragraphes d) et e) se lisant comme suit ajouté:

1. ÉLECTIONS

- b) La campagne prévoit des dépliants, des affiches, des macarons, des chansons, des défilés et d'autres moyens de promotion provenant des organismes membres, des membres du Conseil de direction, des déléguées ou des observatrices.
- c) Les candidates peuvent réunir un maximum de trois lettres d'appui d'une page tout au plus auprès par des groupes membres.
- d) Les candidates peuvent prendre la parole aux rencontres du caucus pendant l'AGA, sur l'invitation du caucus.
- e) Les candidates qui sont reconnues coupables d'avoir voilé ces règlements se verront retirer, par la présidente des élections, le droit de se présenter aux élections.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

1. Article VIII - ADMINISTRATION
Paragraphe 2. Composition du conseil de direction
Sous-paragraphe (a)(iii)

Formulation actuel :

«(iii) Quatorze (14) représentantes régionales, représentant :
le nord de la Colombie-Britannique et le Yukon Nunavut
l'Alberta le Manitoba
le nord de l'Ontario le Nouveau-Brunswick
l'Île-du-Prince-Édouard le centre et le sud de la Colombie-Britannique
la Saskatchewan le sud de l'Ontario
le Québec la Nouvelle-Écosse
Terre-Neuve et le Labrador Denendeh.»

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-paragraphe 2.(a)(iii) de l'article VIII des statuts du CCA soit modifié de la façon suivante :

«(iii) Quatorze (14) représentantes régionales, représentant :
le nord de la Colombie-Britannique et le Yukon Nunavut
l'Alberta le Manitoba
le nord de l'Ontario le Nouveau-Brunswick
l'Île-du-Prince-Édouard le centre et le sud de la Colombie-Britannique
la Saskatchewan le sud de l'Ontario
l'est de l'Ontario le Québec
la Nouvelle-Écosse Denendeh
Terre-Neuve et le Labrador.»

HISTORIQUE : Des 550 groupes membres du CCA, 250 se trouvent dans le sud de l'Ontario. Au cours des quelques dernières années, il est apparu de plus en plus évident qu'il est impossible à la représentante régionale du sud de la province de maintenir à elle seule la communication avec un si grand nombre de groupes. De plus, Ottawa est un centre de travail important pour l'organisation, à cause des activités de lobby, de coalition et de communication avec les médias qui s'y déroulent. Il est important qu'un membre de la direction réside à Ottawa ou à proximité, afin d'aider à la liaison avec le Parlement.

2. Article VIII - ADMINISTRATION
Paragraphe 2. Composition du conseil de direction
Sous-paragraphe (a)(iv)

Formulation actuel :

«(iv) Un maximum de trois (3) présidentes de Comités chargés d'une campagne.»

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'alinéa 2.(a)(iv) de l'article VIII des statuts du CCA soit modifié de la façon suivante :

«(iv) La vice-présidente sortante.»

(3) Propositions d'urgence

Il existe des règlements très précis concernant les propositions d'urgence. Les déléguées qui envisagent de présenter une proposition d'urgence devraient revoir ces règlements. Toute proposition d'urgence soumise sera examinée lors de la plénière du dimanche après-midi, en même temps que les propositions de politiques soumises par les groupes membres. La date limite pour présenter les propositions d'urgence est midi, le samedi 5 juin 1993.

Les propositions urgentes peuvent se rapporter à une question:

- (i) survenue dans les 60 jours qui précèdent l'AGA, et*
- (ii) sur laquelle le CCA n'a pas de politique ou a une politique insuffisante, ou*
- (iii) qui nécessite des mesures avant la prochaine réunion du Conseil de direction.*

Les propositions urgentes doivent être formulées comme les autres propositions, mais elles doivent incorporer les éléments suivants:

- (i) quand la question s'est posée;*
- (ii) s'il existe déjà (au CCA) des politiques traitant de la question et pourquoi elles ne répondent pas aux besoins dans cette circonstance;*
- (iii) si des politiques suffisantes existent (au CCA), pourquoi l'affaire ne peut être remise à la prochaine réunion du Conseil de direction;*
- (iv) pourquoi la question est urgente.*

Si possible, veuillez soumettre les propositions urgentes en anglais et en français.

Dernière remarque

Notre expérience des assemblées générales annuelles du CCA révèle que lorsqu'il y a des différends, petits ou grands il est plus facile d'en arriver à une entente entre petits groupes se réunissant en-dehors des plénières. Lorsqu'un différend est soulevé en assemblée plénière, l'AGA se retrouve parfois enchevêtrée dans la procédure, ce qui a pour effet d'exagérer les différends plutôt que de promouvoir un consensus.

ESC

Le Comité sur les résolutions aimerait donc recommander aux déléguées de profiter au maximum des discussions de petits groupes, tant dans le cadre des ateliers que dans les regroupements informels, pour explorer les questions qui les intéressent, et pour identifier et résoudre les différends pouvant surgir.

Votre collaboration est très appréciée.

Linda White France et Dorothy Mandy, co-présidentes du Comité sur les résolutions

le 5 mai 1993

NOTE DU COMITÉ SUR LES RÉSOLUTIONS A L'INTENTION DES DÉLÉGUÉES

Comme c'est le cas tous les ans, l'AGA du CCA dispose de deux courtes journées pour se pencher sur un grand nombre de propositions très importantes pour le mouvement des femmes canadien. Nous sommes conscientes du fait que les déléguées à l'AGA peuvent trouver les limites de temps tant soit peu frustrantes. Nous espérons que le processus décrit ci-dessous aura pour effet de faciliter la bonne marche de l'assemblée.

Le Comité sur les résolutions aimerait profiter de la présente pour définir les quatre catégories de résolutions qui feront l'objet du vote des déléguées à l'AGA. Nous précisons également de quelle façon chaque catégorie sera traitée le samedi 5 et le dimanche 6 juin prochains.

(1) Propositions de politiques (y compris les modifications aux statuts et règlements du CCA)

Ces propositions seront présentées vers la fin de la plénière prévue pour le samedi matin, de 9 h à 10 h 45. Les déléguées se répartiront en ateliers de discussion sur les propositions de politiques et les priorités en matière de campagnes. Les propositions retenues seront ensuite présentées à la plénière où elles seront débattues et feront l'objet d'un vote le samedi, entre 15 h 15 et 17 h 30.

Si des propositions d'urgence sont présentées, elles seront également abordées le dimanche après-midi.

Une grande partie des propositions ne seront pas de nature à soulever la controverse et les déléguées pourront les examiner et voter rapidement. D'autres, cependant, concernent des domaines complexes de la politique, soit nouveaux soit anciens, et exigeront un débat plus approfondi. Les déléguées présentes au congrès du vendredi auront l'occasion de consacrer du temps à l'exploration de ces domaines.

Le Comité sur les résolutions fait appel à la collaboration des déléguées pour ce qui est des propositions de politiques, plus précisément, nous aimerions que :

- 1) si des déléguées ont l'intention de proposer DES CHANGEMENTS MAJEURS à des propositions présentées par un autre groupe membre, elles en informent le Comité sur les résolutions aussitôt que possible. Le Comité cherchera alors à amener les groupes membres concernés à s'entendre sur les changements à apporter, ou à tout le moins, à décider de la manière la plus constructive dont les différences soulevées devraient être présentées à l'assemblée plénière;
- 2) si des DIFFÉRENCES D'OPINION MAJEURES risquant de changer les propositions de politiques surgissent suite à la réunion du vendredi, le Comité sur les résolutions aimerait en être informé le plus tôt possible pour faciliter, une fois encore, la discussion au niveau de l'assemblée plénière.

Veuillez contacter le Comité sur les résolutions avant l'AGA, aux soins du bureau du CCA à Toronto, ou encore, au secrétariat du CCA pendant le congrès.

PROPOSITIONS

LA PLACE QUI NOUS REVIENT:
LE FÉMINISME DANS LES ANNÉES 90

LE COMITÉ
CANADIEN
D'ACTION

SUR LE STATUT DE LA FEMME

CONGRÈS
et
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU VENDREDI 4 JUIN au DIMANCHE 6 JUIN 1993
Université de Saskatchewan (Saskatoon) Saskatchewan